



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2024\_037\_PM

**Objet :** Dérogation de tonnage camion de plus de 3T5 « SARL AJT »

**Le Maire de la Commune de Mallemort,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2

**Vu** le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Considérant** la demande formulée par l'entreprise « SARL AJT », sise à Aubagne représenté par monsieur Jacques VELLA, sollicitant une dérogation de tonnage pour les camions dont le PTAC est supérieur à 3T500 sur l'agglomération de MALLEMORT dans le cadre de travaux d'élagage pour le compte de EDF du :

**2 avril au 31 décembre 2024**

**ARRETE :**

**Article 1 :** Dans le cadre de travaux d'élagage pour le compte d'EDF sur la commune de Mallemort l'entreprise « SARL AJT », sise à Aubagne, représenté par monsieur Jacques Vella, est autorisée à faire circuler des véhicules dont le PTAC est supérieur à 3T500, sur l'agglomération de MALLEMORT, afin de se rendre sur leurs chantiers du **2 avril au 31 décembre 2024**.

**Article 2 :** la présente autorisation exclue les voies de circulation comportant un ouvrage limité à un certain tonnage tel que les ponts et les chaussées non praticables.

**Article 3 :** La signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera tenu responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 4 :** Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des services
- Madame la Directrice des services techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- Madame la commandante de la brigade de gendarmerie de Mallemort

Une copie sera adressée à :

- Entreprise « SARL AJT » à Aubagne

Fait à Mallemort, le 26/03/2024

Maire de MALLEMORT  
Hélène GENTE

